



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités**

Metz, le 10 juillet 2020

Service interministériel de défense
et protection civile

Affaire suivie par : Isabelle BOULANGER
Tél : 03 87 34 87 82
E-mail : isabelle.boulanger@moselle.gouv.fr

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Département de la Moselle

OBJET : Reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles

P. J. : Arrêté du 17 juin 2020 publié le 10 juillet 2020

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que votre commune a été reconnue par arrêté du 17 juin 2020 publié au journal officiel le 10 juillet 2020, en état de catastrophes naturelles pour les mouvements de terrain différentiel consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Je vous précise que vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.

Un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la préfecture.

Une notification de cette décision et de sa motivation vous sera prochainement adressée, ces documents seront nécessaires aux administrés accompagné d'un extrait de l'arrêté interministériel et des documents qui s'y rapportent.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Olivier GIROD



Copie pour information :

Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement